

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Denomination légale de l'organisation	Association de Gestion Intégrée des Ressources
Intitulé du projet	Implication de la société civile et de la communauté des pêcheurs dans la restauration et la conservation intégrée de la biodiversité au sein du Parc Souss Massa et Tamri.
Numéro de subvention	CEPF-110101
Date du rapport	29/09/2020

- **Hotspot CEPF** : KBA code ;
MAR 146 Parc National Souss-Massa et Aglou & Site (SIBE) de Tamri.
- **Orientation stratégique** : Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières ;
- **Montant de la subvention** : 10,126.79 Dollars US ;
- **Dates du projet** : Du 01 juin 2019 au 30 juin 2020.

PARTIE I: Presentation general

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

- Division des Parcs et Aires protégées à Rabat au Département des Eaux et Forêts (DEF)
- Direction Régionale du DEF Agadir
- Direction du Parc National Souss Massa (PNSM) ;
- Institut National de Recherches Halieutiques (INRH) à Agadir ;
- Délégation des Pêches Maritimes (DPM) à AGADIR ;
- Délégation de l'équipement AGADIR ;
- GREPOM National /Souss Massa ;
- Association touristique et environnementale à Tamri ;
- Coopérative de la pêche traditionnelle au PNSM et Tamri ;
- Agriculteurs Biologiques au PNSM
- Agriculteurs Biologiques ; à Tamri
- Coopérative féminine des produits de la mer (COFEPROMER).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, plusieurs Associations et coopératives, ont contribué à l'identification d'activités importantes voir documents (**Annexe I & II de Diagnostic participatif**) toutefois, certaines de ces associations et coopératives, ont été identifiées pour mener des actions ayant des impacts importants, que ce soit sur le volet environnemental ou des activités à caractère socio-économique, tel

- **La coopération touristique et environnementale à Tamri,**
- **Coopérative féminine des produits de la mer COFEPROMER,**
- **Coopérative de la pêche traditionnelle,**
- **Agriculteurs Biologiques**
- **GREPOM National /SoussMassa.**

On a pu identifier des créneaux pluri-thématiques portant sur cinq composantes différentes mais tout à fait inter-reliées.

- Le soutien à une meilleure gestion des ressources halieutiques côtières dans le PNSM et de Tamri ;
- L'amélioration de l'efficacité de la commercialisation des produits par les coopératives ;
- La contribution au renforcement de la Structuration de la coopérative COFEPROMER pour une meilleure implication locale ;
- La contribution à l'amélioration de la conservation de l'Ibis Chauve au sein du PNSM et de Tamri ;
- La promotion de l'Algoculture à travers la Création d'une coopérative les agriculteurs occupant les aires de gagnage.

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

Le projet a pu démarrer en Juin 2019 , et a permis de lancer une dynamique très positive avec l'implication de plusieurs acteurs locaux voir liste des partie prenantes (voir ANNEXE I et ANNEXE II) ; ainsi que des représentants des institutions locales et nationales ; il a permis de réaliser Trois ateliers, le dernier en date du 16 Janvier au sein siège de la Direction du PNSM ; cependant avec la survenue de la pandémie du COVID19 ; le nouveau contexte de confinement total au Maroc , le 16 Mars à cause de confinement cette dynamique initiale s'est ralentie la suite de l'exécution des activités , a été néanmoins maintenu grâce à l'utilisation d'autres moyens tel les réunions en webinaires et par les contacts e-mails et téléphoniques.

De ce fait le projet de petite subvention lui-même n'a pas des impacts directe, il n'empêche qu'il a contribué à l'identification d'impacts plausibles à travers la grande subvention une fois approuvée et mise en œuvre d'avoir des impacts, ces impacts prévus sont cités dans le livrable Annexe III projet ARCOLE:

a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus :

La gestion du Parc National de Souss-Massa est améliorée grâce à une plus grande implication des populations locales et une exploitation raisonnée des ressources naturelles (poissons, coquillages)(Key Indicator 1.2).

Le site de Tamri est mieux géré, avec une réduction du dérangement des sites de nidification de l'Ibis chauve notamment, grâce à une plus forte implication des populations locales. (Key Indicator 1.2).

La population d'Ibis Chauve (*Geronticus eremita*) est stabilisée ou en augmentation, les menaces réduites au niveau des sites de nidification et gagnage, le taux de recrutement est amélioré. (Key Indicator 1.4).

b. Impacts prévus à Court-Terme

Identification d'une zone de non-pêche (no-take zone) de 500 ha en concertation avec les parties prenantes. Cette zone sera renforcé dans le cadre de projet ultérieurs

Au moins 150 ha de zones agricoles sont mieux gérés, avec réduction des intrants et promotion de l'agriculture biologique, améliorant la qualité des zones de gagnage de l'Ibis chauve. (Key Indicator 1.2).

La filière « moule » s'oriente vers une plus grande durabilité, avec une collecte raisonnée, une production de plus grande qualité et un marketing adapté, bénéficiant à 200 femmes collecteuses de moules (Global Indicator 9).

Une coopérative réunissant 50 agriculteurs dans les zones de gagnage de l'Ibis chauve, est mise en place, permettant une gestion plus favorable à la biodiversité et l'amélioration des revenus de 50 agriculteurs. (Global Indicator 9).

La nouvelle loi littorale est transcrite au niveau local (zone de Souss-Massa, zone de Tamri) et mise en application, réduisant l'urbanisation sauvage sur les zones de falaises et autres zones côtières. (Key Indicator 1.1).

Une plateforme officieuse de soutien à la gestion communautaire du PN de Souss-Massa et de la zone de Tamri est mise en place et fonctionnelle (Global Indicator 10) L'association AGIR voit ses capacités améliorées et s'implante durablement dans la Nouvelle région de Souss-Massa (pas de Key indicator).

Un draft de la mise à jour du Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri a été élaboré pour une discussion et finalisation ultérieure

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée) :

Description de l'impact	Résumé de l'impact
1. L'implication des acteurs locaux et gestionnaires dans la recherche et planification participative sera améliorée pour la conservation et la restauration de l'écosystème du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri.	Le processus de l'implication des acteurs locaux et gestionnaires a été initié pendant les ateliers 1, 2, 3 et 4 (Voir Annexes III, IV, V, IV) ; qui ont contribué à tracer une feuille de route pour la planification participative pour un futur de la conservation et la restauration de l'écosystème du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri.
2. L'efficacité de la gestion de l'état de conservation et de restauration sera améliorée, le plan d'action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri sera actualisé de manière participative et les capacités des acteurs locaux seront renforcées.	Le processus d'amélioration de l'efficacité de la gestion a été initié, cependant l'état de conservation et de restauration n'a pas pu être évolué à cause de ralentissement des activités dus au COVID 19, de même l'actualisation participative du plan d'action de l'Ibis Chauve n'a pas pu être entamé pour la même raison.
3. Les moyens logistiques et financiers ont été identifiés et formulés dans le cadre du projet ARCOLE .	Les moyens logistiques et financiers ont été identifiés et formulés dans le cadre du projet ARCOLE .(Voir Annexe III)

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
1. Implication des parties prenantes dans la mise à jour du plan d'action de l'Ibis chauve par le HCEFLCD , avec le support technique du projet au sein du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri	Les parties prenantes n'ont pas pu être impliquées dans la mise à jour du plan d'action de l'Ibis chauve par le HCEFLCD , car le support technique du projet n'a pas pu être mis en œuvre à cause du COVID 19 .
2. le Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri n'a pas pu être mis à jour , et reste en instance pour être approuvé par	Un draft de la mise à jour du Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri a pu être élaboré par un Consultant appuyé par

les parties prenantes .	AGIR et le DEF , voir Annexe III , et sera complété et soumis pour approbation approuvé par les parties prenantes au sein du projet ARCOLE
3. Des projets concrets sont élaborés, et Les bailleurs de fonds sont identifiés et les moyens logistiques et financiers ont été trouvés pour la mise en œuvre des axes prioritaires du plan d'action de l'ibis chauve actualisé au sein du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri.	Des projets concrets (ARCOLE ANNEXE III) ont été élaborés , et les bailleurs de fonds sont identifiés et les moyens logistiques et financiers ont été trouvés pour la mise en œuvre des axes prioritaires du plan d'action de l'ibis chauve actualisé au sein du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri.

c. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

En termes de succès, le projet a permis de :

- D'initier un processus de l'implication des acteurs locaux et gestionnaires a été initié pendant les ateliers 1, 2, 3 et 4 (Voir Annexes, I, II , IV, V) ; qui ont contribué à tracer une feuille de route pour la planification participative pour un futur de la conservation et la restauration de l'écosystème du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri .
- De formuler un projet concrets (ARCOLE ANNEXE III), et des bailleurs de fonds sont identifiés et les moyens logistiques et financiers ont été trouvés pour la mise en œuvre des axes prioritaires du plan d'action de l'ibis chauve actualisé au sein du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri.

En ce qui concerne les difficultés à surmonter :

- Le contexte du COVID et du confinement a provoqué des difficultés qui ont été surmontées à titre d'exemple :

Le Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri est n'a pas pu être mis à jours , et reste en instance pour être approuvé par les parties prenantes , cependant, un draft de la mise à jour du Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri a pu être élaborée par un Consultant appuyé par AGIR et le DEF , (voir Annexe IV), et sera complété et soumis pour approbation approuvé par les parties prenantes au sein du projet ARCOLE.

d. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Au niveau positif :

- Amélioration de la méthodologie en s’inspirant de l’approche Value Links pour élaborer des projets concrets sur les chaînes de valeurs des moules , poisson Demersal , ou maraichère ;
- Possibilité de formuler de projets concrets à la GIZ selon l’approche ValueLinks ;
- Malgré le COVID19, et le confinement ; la communication avec les partenaires a pu être permanente et a abouti aux résultats du projet.

Au niveau négatif :

- Le problème du COVID 19. Et du confinement a beaucoup impacté le déroulement normal des activités du projet.

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

e. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivision #	Description	Résultats pour le livrable
1	Amélioration de l’implication des acteurs locaux et gestionnaires dans la recherche et planification participative pour la conservation et la restauration de l’écosystème du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri		<u>Annexe I:</u> Comprend les Associations et coopératives du Groupe A, qui ont participé à l’identification d’activités ainsi des actions importantes ayant des impacts importants, que ce soit sur le volet environnemental ou des activités à caractère socio-économique selon leurs champs de travail et en relation avec la préservation de la biodiversité au sein du PNSM et Tamri .	Plusieurs réunions et activité ont effectivement intité le processus d’implication des parties prenante dans la mise à jour du plan d’action de l’Ibis chauve par le HCEFLCD, sauf que les conditions du covid19 ont empêché la finalisation de résultat malgré les efforts fournis par la direction du parc au sein du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri.

			<p><u>Annexe II :</u> Comprends les Associations et coopératives du Groupe B, qui ont fait part du projet par leur contribution participative à l'identification des recommandations d'activités efficaces ayant des impacts importants, que ce soit sur le volet environnemental ou des activités à caractère socio-économique selon leurs champs de travail et en relation avec la préservation de la biodiversité au sein du PNSM et Tamri .</p>	
2	Des projets concrets sont élaborés, et Les bailleurs de fonds sont identifiés et les moyens logistiques et financiers ont été trouvés pour la mise en œuvre des axes prioritaires du plan d'action de l'ibis chauve actualisé au sein du Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri		<p><u>Annexe III :</u> Correspondant à la fiche complète de la description du projet (ARCOLE) issue des recommandations de la 1ère subvention.</p>	Production d'un projet soumis à la grande subvention du CEPF Conservation Grant ; intitulé Contribution à l'amélioration de la résilience des communautés locales et des écosystèmes côtiers et marins au sein du Parc National Souss-Massa et de Tamri
4	le Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri est mis à jour		<p><u>Annexe IV :</u> Comprend le DRAFT du plan d'action du PNSM et Tamri qui résume le travail effectué selon les normes ouvertes basées</p>	Plusieurs réunions et activité avec les parties prenantes et l'administration ont été effectuées , dont la formulation de plusieurs indicateurs de viabilité , ainsi que des indicateurs concernant l'état la portée , gravité et irréversibilité des menaces , cependant pour les

	et approuvé par les parties prenantes		sur l'analyse des indicateurs de l'historique de l'espèce à étudié. Aboutissant à la suivie des stratégies et la création d'activités A partir du logiciels MIRADI.	raisons du COVID 19 , ont empêché que le Plan d'Action de l'Ibis Chauve au Parc National de Souss Massa et du Sibe de Tamri soit mis à jour et approuvé par les parties prenantes , par contre ce résultat sera atteint dans le projet de la grande subvention .
5	Atelier de rencontre pour lancement du projet.		<u>Annexe V :</u> C'est le Rapport de l'atelier de lancement du projet implication de la société civile et de la communauté des pêcheurs dans la restauration et la conservation intégrée de la biodiversité au sein du PNSM et Tamri. Organisé à Agadir en juin 2019.	C'est atelier à visé le lancement définitive du projet à AGADIR , avec la présence des représentants de BIRD LIFE , CEPF , et la division des eaux et foret ainsi que les coopératives de Souss massa dans le cadre d'un échange sur les divers axes du projet .
6	L'atelier d'identification et d'analyse participatif de la société civile et la communauté des pêcheurs impliquées dans le plan de gestion du PNSM et Tamri		<u>Annexe VI :</u> Constitue le rapport du déroulement l'atelier d'identification et d'analyse participatif de la société civile et la communauté des pêcheurs impliquées dans le plan de gestion du PNSM et Tamri.organisé le 06 décembre 2019.	Cet atelier été une occasion pour mieux comprendre le domaine d'intervention justement des acteurs locaux, la communauté des pêcheurs et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières. Qui ont été réparti par la suite à des groupes de travail thématiques pour l'explication des rôles et futures implication des parties prenantes dans le plan de gestion intégré au Parc Souss Massa et Tamri à travers les activités.
7	Atelier de présentation de l'ébauche du plan d'action de l'Ibis chauve , au sein de la		<u>Annexe VII :</u> Sous forme d'une présentation détaillé de Power Point inclus ainsi	Présentation Power Point qui comprend les indicateurs de viabilité de l'Ibis chauve Taille Conditions et Contexte, ainsi que un plan d'action

	Direction du PNSM à AGADIR		l'état d'avancement sur MIRADI .	provisoire de restauration de l'Ibis Chauve.
8	Sortie de terrain au PNSM et la sibe de Tamri .		<u>Annexe VIII :</u> Sortie de terrain de recensement de menace critique de l'urbanisation sur l'espèce de 'Ibis Chauve.	C'est une sortie de terrain mené avec l'équipe d'AGIR qui a permis d'identifier et photographier réellement les menaces responsables de la dégradation de la biodiversité surtout liés à l'urbanisation.
9	Rencontre avec les pêcheurs.		<u>Annexe IX :</u> Une rencontre avec le Président de l'association des pêcheurs d'Aglou ainsi que les adhérents.	Juste après le dé confinement, c'était une occasion de rencontre avec la communauté des pêcheurs pour recenser leurs habitations.
10	Etude Préliminaire de projet dans le cadre de PFE du Master génie du littoral		<u>Annexe X :</u> Rapport du PFE réalisé par l'étudiant Ahmed RAIS encadré par Mr Houssine Nibani .	Dans le cadre d'une ouverture sur l'université Marocaine et la convention entre AGIR et la Faculté des sciences et techniques d'Al Hoceima , Mr Houssine Nibani à encadré l'étudiant Ahmed Rais au cours de son PFE du Master qui porte sur la problématique de la conservation de la biodiversité en zones côtières à l'aide d'une approche éco systémique sur le site du PNSM et Tamri .
11	Etude détaillé sur les menaces de la biodiversité du PNSM et Tamri par l'utilisation de l'approch multi objectives.		<u>Annexe XI :</u> Projet de fi d'étude de Azza SALAH qui porte sur Approches multi-objective à travers la Gestion adaptative dans une Aire Marine Protégée,	Le sens d'ouverture sur tout l'afrique du nord , et Par sa nomination comme « CCNet Co-Leader/Covers Northern Africa” ,Mr. Hossine NIBANI à encadré un PFE en partenariat avec la faculté des sciences de Bizerte à l'université de Carthage .
12	Fichier Miradi		<u>Annexe XXI :</u> C'est tout n travail de regroupement des indicateurs mesurés ainsi de stratégies	Le travail sur le logiciel Miradi , est un qui nous a permet comme praticiens de la pratique conservation de la l'espèce de l'ibis Chauve de concevoir, gérer,

			élaborées et actions proposées.	surveiller pour atteindre plus efficacement nos objectifs de conservation.
--	--	--	---------------------------------	--

f. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

- Les outils des normes ouvertes pour la Conservation de la Nature ont permis d'adopter des standards de conservation internationaux dans en considérant de nouveaux indicateurs de mesure de a viabilité des cibles que ce soit au niveau des écosystèmes ou des espèces , concernant la taille ; les conditions et le contexte géographique de chaque cible au sein de la direction du PNSM et de Tamri ,
- De même ces méthodes prend en charge la portée, lagravité et irréversibilité des menaces de manière plus objective, ce qui va permettre de mieux comprendre les menaces afin d'y faire face de manière objective et adaptative dans le temps et l'espace. (voir Annexe IV)
- La méthode des chaines des valeurs initiés dans ce projet a permis d'avoir un angle d'attaque efficace et motivant pour à la fois les parties prenantes ou aussi le staff de la direction du PNSM et Tamri, qui ont commencé à travailler avec le staff de AGIR selon la méthode Value-Links de la GIZ , ce qui va fournir des opportunités pour formuler des projets à l'avenir pour consolider l'essor économique durable au sein de la zone du projet . (Voir Annexe III)

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

g. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
 - Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
 - Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation
- Pendant la mise en œuvre du projet, il faut toujours tenir compte les activités locales avant d'organiser un programme.

- Chaque site ou village possède sa spécificité et leurs propres besoins suivant leurs contextes socio-culturels.
- Il ne faut jamais homogénéiser les mesures à prendre pour gérer la gestion rationnelle des ressources. Les communautés connaissent parfaitement leurs besoins mais ont l'habitude de chercher une rémunération pour faire une activité.
- Il est difficile de faire le suivi des productions de chaque bénéficiaire sans engager des personnes dans chaque village pour faire cette tâche.

En terme de communication et concernant plus particulièrement le COVID19 :

- L'initiation des parties prenantes à l'utilisation des moyens de communication tel les Webinaires à travers les nouvelles techniques a permis au fur et à mesure l'insertion et l'implications des acteurs locaux , dans la réalisation des activités
- L'accompagnement des acteurs locaux à travers les coordinateurs du projet qui sont issus de la zone du Projet PNSM et Tamri a permis une implication effective de la population locale dans la réalisation des résultats du projet

Pérennité/Réplication

- h. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.**

Sauvegardes

- i. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.**

Financement supplémentaire

- j. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.**
 - a. Total du financement supplémentaire (en USD) : -----**
 - b. Type de financement**

Veillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques

**Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

- k. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF**

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du porte feuille

- l. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.**

Indicateur	Description narrative
KBAs with enhanced protection or management and number of hectares	Une plateforme d'organisation a été construite en preparation à leurs implication et participation à la gestion de PNSM
Coastal KBAs under improved management and number of hectares covered	Initiation de la création de NTZ de 500 HA a été initié
Globally threatened species benefitting from reduced pressure from unsustainable practices (hunting, fishing, over-harve	renforcement des capacités des coopératives de pêcheurs et ramasseuses de moules en relation direct avec l'Ibis Chauve. Une banque de projets a été établie et sera soutenue lors de la grande subvention
Threatened species from coastal KBAs seeing status improved	La mise en place d'une plateforme d'organisation pourra contribuer à la conservation de l'Ibis chauve avec l'implication des communautés locales

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

m. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

n. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**

** Si possible, veuillez fournir au CEPPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).*

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web ProtectedPlanet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

** Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.*

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

o. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production *	Nombre d'hectares*	Latitude*	Longitude*	Description de l'intervention

** Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.*

*** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500*

hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
13 hommes reçu une formation ont reçu une formation structurés sur l'importance de la biodiversité pour leurs activités professionnels	18 femmes reçu une formation ont reçu une formation structurés sur l'importance de la biodiversité pour leurs activités professionnels
30 hommes (pêcheurs) ont reçu une formation sur le diagnostic participatif des besoins de conservation sur le site de PNSM et l'ont appliqué pour élaborer la grande subvention CEPF-111467	28 femmes (pêchesses) ont reçu une formation sur le diagnostic participatif des besoins de conservation sur le site de PNSM et l'ont appliqué pour élaborer la grande subvention CEPF-111467
2 Hommes (gestionnaires) ont reçu une formation sur l'utilisation de MIRADI pour élaborer les projets	4 femmes (gestionnaires) ont reçu une formation sur l'utilisation de MIRADI pour élaborer les projets

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires		
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones / groupes ethniques	Pasteurs / peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau	Renforcement de la sécurité	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services de santé	Renforcement de la résilience aux catastrophes	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des droits	Amélioration de la représentation	L'amélioration de l'accès aux services	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
...		

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)														
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonag	Pollution	Aires protégées	Protection des	Tourisme	Transport	Commerce
1																			
2																			
...																			

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				
3				

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

** Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).*

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1		
2		
...		

22. Réseaux&Partenariats

Veillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à

moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1						
2						
...						

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

p. Nom : NIBANI Houssine

q. Organisation : AGIR

r. Adresse de correspondance : 188 rue Mbbarek Al Bakkay Al Hoceima

s. Numéro de téléphone : +212662024503

t. Adresse e-mail : agirnibani@gmail.com

- La connaissance par les parties prenantes de la notion de la protection et de la conservation de l'environnement et de son implication dans la durée ;
- Le projet a pu identifier le renforcement de 26 femmes adhérentes à une coopérative de traitement et du séchage des moules. Cette activité aura comme impact la réduction de l'exploitation non-durable de 90% des récoltes anarchiquement exercée par plus de 150 autres femmes au PNSM et à Tamri ;
- De même la lutte contre la destruction des zones rocheuses ;
- Ainsi que la conservation des sites de multiplication et production des Moules au sein du PNSM et de Tamri ;
- Parmi les résultats du projet, on a identifié des actions qui inciteront les femmes à améliorer leurs revenus tout en préservant la zone ;
- L'identification des acteurs, qui s'engageront dans la réduction de la pêche non responsable au sein de la zone côtière et marine du PNSM et de Tamri ;
- On a obtenu un accord préalable à l'instauration d'un plan de Co-management des ressources marines au sein de la communauté des pêcheurs artisans à la canne ;
- En parallèle un accord similaire préalable à l'instauration d'un plan de Co-management des ressources marines au sein de la communauté avec l'activité de pêche avec les barques ;
- Le projet a pu identifier des actions à grande portée socio-économique, telle la réorganisation des petits agriculteurs en coopératives pour mieux profiter des aides de l'état ;
- Le projet a pu identifier aussi des actions pour encourager l'agriculture biologique ou agroculture ;
- Le projet a pu influencer une meilleure utilisation des ressources hydriques à travers l'irrigation par le système de goutte à goutte ;
- Le projet a pu influencer une utilisation et limitée des intrants et polluants chimiques ;
- L'appui à la formation de plusieurs pêcheurs et agriculteurs pour les encourager à œuvrer à la conservation de l'environnement ;
- Le projet a sensibilisé les agriculteurs pour la réduction des menaces directes sur la survie de la population des Ibis chauves au sein du PNSM et à moyen terme au sein de Tamri ;
- Mettre en place dans chaque zone un comité de pêcheurs et d'agriculteurs ;
- Renforcer les capacités organisationnelles d'AGIR et ses capacités d'intervention opérationnelles à travers la fourniture de matériels de travail, l'utilisation des techniques et des outils de gestion de projets, le renforcement des liens avec les autorités locales, le réseautage avec d'autres organisations locales et l'augmentation de l'effectif des membres.